CONTACTEZ
VOTRE ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Des conseillers-techniciens à votre écoute

NORMANDIE

Manche (50)
210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô
contact@cdhat.fr
02 33 75 62 40

Manche Nord Cotentin (50)
52 rue de l'Ancien Quai
50100 Cherbourg-en-Cotentin
agence.cherbourg@cdhat.fr
02 33 01 72 78

Calvados-Orne (14 et 61)
28-30 avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair
calvados-orne@cdhat.fr
02 31 53 73 73

BRETAGNE

Ille-et-Vilaine (35)
Immeuble Le Sirius
227 rue de Châteaugiron
35000 Rennes
bretagne@cdhat.fr
02 99 28 46 50

Côtes d'Armor (22)
Parc d'Activité de l'Arrivée
2 rue François Jacob
Bât. A - 3e étage
Plateau 3-1
22190 Plérin
cotesdarmor@cdhat.fr
02 96 01 51 91

Morbihan (56)
43 rue Jean Jaurès
56400 Auray
morbihan@cdhat.fr
02 97 31 49 40

cdHat
INGENIERIE HABITAT & SOCIAL

aiderenov-cdhat.fr

Accompagner les propriétaires privés, c'est notre cœur de métier, depuis plus de 70 ans et cela ne s'invente pas, ne s'improvise pas.

Le CDHAT ne démarche pas.
C'est à vous, propriétaires, d'initier la démarche en nous contactant.

MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte



Adaptez votre logement à la perte d'autonomie

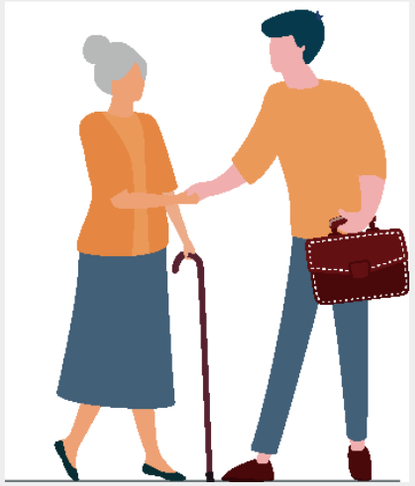
MEMBRE DU SERVICE PUBLIC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Rénov'

Nos conseillers vous informent gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet : **france-renov.gouv.fr**

cdHat
INGENIERIE HABITAT & SOCIAL



Vous êtes **PROPRIÉTAIRE** ou **LOCATAIRE,** du parc privé vous souhaitez entreprendre des **TRAVAUX,** pour favoriser votre **MAINTIEN À DOMICILE.**

Le **CDHAT,** association **NEUTRE** et **INDÉPENDANTE,** vous accompagne pour obtenir sous certaines conditions, des **AIDES FINANCIÈRES.**

AIDES MOBILISABLES

50% ou 70%

du montant des travaux
(dans la limite de 22 000 € HT)

Agence nationale de l'habitat – Anah

MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Nos conseillers habitat recherchent pour vous **l'ensemble des aides financières disponibles sur le territoire :**

- MaPrimeAdapt'
- Aides communales, départementales et régionales
- …

Bon à savoir

Les personnes en situation de handicap, âgées de 70 ans ou plus ou âgées de 60 à 69 ans sous condition de GIR (GIR 1 à 6) sont concernées.

BIEN S'ENTOURER POUR RÉUSSIR SON PROJET

Un parcours pas à pas, main dans la main

1. **Je prends contact avec le CDHAT** par téléphone, en agence ou en permanence pour expliquer mon projet
2. **Je reçois la visite à mon domicile** d'un technicien du CDHAT pour effectuer un diagnostic autonomie de mon logement et bénéficier d'un accompagnement social et financier adapté à ma situation personnelle
3. **Je demande des devis** auprès d'artisans locaux en fonction des scénarios de travaux définis avec le CDHAT
4. **Je finalise mon projet de travaux** technique et financier avec l'aide du CDHAT
5. **Je constitue avec le CDHAT mes dossiers de demande de subvention** auprès des différents organismes financeurs
6. **J'attends les accords de subventions** pour commencer les travaux
7. **Je contacte les artisans** pour commencer les travaux
8. **Je reste en contact avec le CDHAT** pendant toute la durée des travaux
9. **J'envoie les factures** au CDHAT pour effectuer les demandes de paiement
10. **Je suis conseillé.e** en fin de chantier pour la prise en main du logement



Grâce à mon conseiller CDHAT, je profite d'un logement rénové, adapté et sécurisé

cdHat
INGÉNIERIE HABITAT & SOCIAL

France Rénov'